



promocash
Brive

AVOIR

SASU HUDIS
ZAC DU MAZAUD
RUE ARMAND SOURIE
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél : 05 55 86 34 80



N° Avoir : 468916
Réf : RETOUR VIDE MAGIBLOU
Date : 22/01/2026 à 11h59
Echéance : 24/01/2026
Total TTC : 7,10 €

N° Compte Client : 3599-07762
N° Siret : 85083652900014 N° RNA :
N° TVA : N° UTI :
Nom Contact Principal : M BLOUDEAU JEREMY
Tél : Port : 07 50 29 62 24

Adresse de livraison
SAS MAGIBLOU
PIZZERIA (MAGIBLOU)
40 AV CHARLES DE VERNINAC
46110 VAYRAC

Adresse de facturation
SAS MAGIBLOU
PIZZERIA (MAGIBLOU)
40 AV CHARLES DE VERNINAC
46110 VAYRAC

Nom de l'acheteur : JEREMY BLOUDEAU
N° Engagement :
N° Code Service :
Réf. Grand Compte :

Type de Retrait : MAGASIN		Date Livraison :		Poids livré :					
Code	Libellé Produit	Qté	TVA	PU HT	Remise Total HT	Remise Motif	Montant HT	Emballage	
EMBALLAGE FUT BIERE	6L	1		7,10			7,10	7,10	

Ventilation par TVA

Vous avez été servi par Taoufik

TVA %	Mt HT	Mt TVA	Mt TTC
Totaux			

TOTAL HT	0,00 €
DONT VIGNETTE COT. SS (HT)	0,00 €
DONT SERVICE (HT) :	0,00 €
TOTAL TVA	0,00 €
TOTAL EMBALLAGES	7,10 €
TOTAL TTC	7,10 €

Article 267 III du CGI

TVA ACQUITÉE SUR LES DÉBITS

Droit d'accise

Volume soumis à SS :

Montant vignette cotis. SS :

Règlement sur le compte

Référence à rappeler : 3599-07762_468916

BIC : CMCIFRPP

IBAN : FR7610057190900002032660936

TOTAL AVOIR

7,10 €

Echéance Facture :	24/01/2026
Payée en ligne :	NON
Solde du compte :	731,22 €

Bio = Certifié Ecocert FR-BIO-01

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement anticipé. Conformément aux dispositions légales relatives aux délais de paiement entre les entreprises, le défaut de paiement total ou partiel à l'échéance figurant sur la facture pourra entraîner l'application de pénalités à un taux d'intérêt égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sera également due sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification. Ces éléments seront facturés mensuellement, de plein droit et sans mise en demeure préalable.
Escompte néant - Pénalités de retard - Réserve de propriété et attribution de compétence

